

PPSMJ 2027

Date limite de réception des offres : 11 septembre 2026 à 12h00

	Questions	Réponses
1	La Région envisage-t-elle que le module SST puisse être dissocié de la formation métier et confié à un organisme habilité SST, intervenant pour le compte du titulaire du marché ?	Oui le module SST peut être sous-traité à un organisme habilité dans le respect de l'article 3.6 Sous-traitance du CCAP
2	Bonjour, Concernant le lot 1, la Maison d'arrêt de Besançon dispose-t-elle d'un plateau technique agréé en lien avec la thématique du lot ? Si oui, sur quel Titre Professionnel ? Merci pour votre réponse	La maison d'arrêt de Besançon met un plateau technique à disposition des organismes de formation. Il appartient à l'organisme de demander un agrément à la certification. A titre d'information et sur demande effectuée par mail à parcoursverslaqualification@bourgognefranche-comte.fr , avant le 21 août 2026, vous pouvez visiter les locaux mis à disposition de la formation au sein de la maison d'arrêt de Besançon.
3	Bonjour, Concernant le lot 6. La certification Cléa est habituellement réalisée en ligne. Aussi, quelles sont les conditions matérielles de mise en oeuvre de la certification Cléa au sein de la Maison d'arrêt ? Internet, papier/crayon ? Merci	Aucune connexion internet n'est possible au sein de la détention ; les stagiaires détenus ne pouvant pas avoir accès à un espace équipé d'une connexion internet. Il vous appartient d'organiser les modalités d'évaluation avec cette contrainte.
4	Bonjour, Serait-il possible d'obtenir un modèle de formulaire de réponse en format Word SVP ? Merci à vous Cordialement	Nous vous transmettons le formulaire au format Word. Celui-ci vous servira de base pour préparer votre réponse à l'appel d'offres.
5	Il est demandé une validation totale ou partielle d'un titre, diplôme ou certificat: qu'entend on par certificat? peut-on délivrer une attestation de compétences quand les autres certifications ne sont pas possibles du fait des contraintes carcérales	Lorsque la fiche technique, annexée au CCTP, indique que la formation devra permettre une validation totale ou partielle des compétences, l'attestation de compétences obligatoire n'est pas suffisante pour remplir cette condition. Il appartient à l'organisme de détailler dans son offre la manière dont il met en œuvre une certification totale ou partielle des compétences techniques des stagiaires. En revanche, lorsque la fiche technique, annexée au CCTP, indique que la formation pourra permettre une validation totale ou partielle des compétences, alors l'attestation de compétences peut suffire pour permettre l'instruction de l'offre déposée.
6	Serait-il possible de visiter les plateaux techniques de la maison d'arrêt de Besançon ?	La visite des locaux dédiés à la formation professionnelle de la maison d'arrêt de Besançon est programmée le <u>vendredi 04/09/2026 à 10h00.</u> Toute personne souhaitant réaliser cette visite doit transmettre sa pièce d'identité <u>avant le 21 août 2026</u> , délai de rigueur, à l'adresse suivante : parcoursverslaqualification@bourgognefranche-comte.fr .
7	La prise en photo des lieux de certification et du matériel sera-t-elle possible dans l'établissement pénitentiaire afin de compléter le dossier de demande d'agrément pour la certification ?	La prise de photo du plateau technique sera possible avec un appareil photo (pas de téléphone portable). Les photos seront validées par l'établissement pénitentiaire avant sortie de l'établissement. Une demande d'autorisation pour entrer l'appareil photo, <u>comportant une carte SD vierge</u> , devra être effectuée au préalable.
8	Bonjour, Sur les lots 1 et 6, dans la cartouche 4, dans l'encart "Lien avec l'ensemble des partenaires". Pourriez-vous préciser la nature des partenaires attendus ? (institutionnels / pénitentiaires / propres à l'OF ?) Merci	Dans ce cartouche, il est attendu un descriptif du lien avec l'ensemble des partenaires interagissants de près ou de loin avec l'action de formation.
9	Bonjour, Ce marché vient-il en complément du précédent marché sur la même thématique (PPSMJ) ou en remplacement ?	Bonjour, ce marché ne remplace pas le PPSMJ 2026, c'est un nouveau marché avec ses lots et besoins propres auquel vous pouvez candidater.
10	Dans le cadre d'un Titre Professionnel, les jurés d'examen sont-ils soumis à la même obligation de sensibilisation à l'intervention en milieu pénitentiaire que l'équipe pédagogique ?	Non, les jurys de session d'examen ne sont pas soumis à l'obligation de formation à la déontologie d'intervention en milieu pénitentiaire. Leur intervention est ponctuelle d'une part, et ils interviennent sous les consignes et les directives d'un responsable de session dûment formé d'autre part.
11	Une date de visite de la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier est-elle déterminée ?	La visite de la maison d'arrêt de Lons-le-Saunier est programmée le <u>lundi 7 septembre 2026 à 9h30.</u>

12	Est-il possible de visiter les locaux mis à disposition de la formation professionnelle de la maison d'arrêt de Dijon ?	Il est possible de visiter les locaux mis à disposition pour la formation par la maison d'arrêt de Dijon le <u>jeudi 3 septembre 2026 à 9h30.</u>
----	---	---